

Glossaire de botanique

Sommaire : Haut - A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

A

- **Abaxial** : adjectif, dont la direction est opposée à la tige ou à l'axe (= face inférieure).
- **Aberrant** : adjectif, qui diffère de la normale, anormal.
- **Abortif** : adjectif, incomplètement développé.
- **Abrévié** : adjectif, raccourci.
- **Abruptement** : adverbe, de manière brutale, et non graduelle.
- **Abscise** : nom, chute d'un organe.
- **Abscisse** : nom, couche de cellules qui, en se desséchant, amènent la chute des feuilles.
- **Abscission** : nom, processus de décollement amenant la chute des feuilles.
- **Acanthocarpe** : adjectif, fruit hérissé de fortes épines (*Datura stramonium*).
- **Acanthoclade** : adjectif, qui a les rameaux hérissés de fortes épines (*Acacia acanthoclade*).
- **Acanthophore** : adjectif, qui est hérissé d'épines ou de gros poils rudes (*Fucus acantophorus*).
- **Acanthopode** : adjectif, qui a les pétioles très épineux (*Zygophyllum acanthopodium*).
- **Acaule** ou **Acaulescent** : adjectif, se dit d'une plante sans tige ou dont la tige est très raccourcie (carline acaule, cirse acaule).
- **Accomodat** : forme non héréditaire que présente une espèce sous l'influence du milieu. Ex. : les formes très contrastées de *Persicaria amphibia* en milieu terrestre et aquatique.
- **Accrescent** : adjectif, se dit d'un organe floral qui continue à croître après la floraison (style de la benoîte, sépales des fleurs du comaret...).
- **Aciculaire** ou **Aciculé** : se dit d'une feuille linéaire, rigide et pointue. Les aiguilles des conifères sont de feuilles aciculaires ou **acicules**.
- **Acide** : adjectif désignant un sol abondant en silice (granite, grès, sable, schiste...). Certaines plantes préfèrent des sols acides, d'autres des sols calcaires.
- **Acidiphile** : se dit d'une plante qui pousse de préférence sur un substrat acide.
- **Acrocarpe** : se dit d'une mousse dont les sporophytes sont situés au sommet de la tige
- **Actinomorphe** : se dit d'une fleur régulière, à symétrie axiale.
- **Acuminé(e)** : dont l'extrémité offre une pointe allongée et très aiguë (**acumen**), en parlant des feuilles, des bractées, des divisions du calice.
- **Adaxial** : adjectif, dirigé vers la tige ou vers l'axe (= face supérieure).
- **Adventice** : adjectif ou nom désignant une mauvaise herbe.
- **Adventif** : adjectif, qualifie les racines qui apparaissent sur les tiges ou les rhizomes.
- **Aérienne (Racine)** : racine en partie ou en totalité au-dessus du sol.
- **Aiguille** : feuilles particulières des conifères.
- **Aiguillon** : pointe piquante se développant à partir de l'écorce et non du bois : les aiguillons (et non les **épines**) des rosiers et des ronces.
- **Aile** : le mot peut avoir plusieurs sens en botanique. Il désigne d'abord une membrane bordant un organe ou le prolongeant (les chardons ou les gesses ont des tiges ailées). Il désigne aussi les pétales latéraux des fabacées, ou encore les sépales des polygalacées.
- **Aisselle** : intérieur de l'angle aigu formé par une feuille insérée sur la tige. Beaucoup de fleurs poussent à l'aisselle des feuilles.

- **Akène** : fruit sec et indéhiscent ne contenant qu'une graine. Le nom peut aussi s'écrire *achaine*.
- **Albumen** : tissu de réserve d'une graine.
- **Alterne** : adjectif désignant des feuilles disposées de chaque côté de la tige, à des hauteurs différentes.
- **Alvéole** (un ou une) : petite fossette à contour souvent anguleux.
- **Amplexicaule** : adjectif, se dit d'une feuille ou d'une bractée sessile, dont la base souvent élargie, embrasse la tige ou le rameau.
- **Anatrope** : adjectif qualifiant un ovule à embryon droit replié sur lui-même.
- **Androcée** : ensemble des étamines (pièces mâles) d'une fleur.
- **Anémochorie** : dispersion des graines par le vent.
- **Anémogame** : adjectif qualifiant un mode de reproduction des plantes dans lequel le pollen est essentiellement véhiculé par le vent.
- **Angiosperme** : plante à graine enfermée dans fruit (du grec "aggeion" = enveloppe et "sperma" = semence)
- **Anisogamie** : se dit quand un gamète est plus gros ou différent.
- **Anneau** : rangée de cellules spécialisées à paroi épaisse, qui assurent l'ouverture du sporange chez beaucoup de fougères.
- **Annuelle** : adjectif désignant une plante qui ne vit qu'une saison.
- **Anthère** : partie supérieure de l'étamine contenant le pollen.
- **Anthèse** : synonyme de floraison ou, de façon plus restrictive, ouverture des boutons floraux.
- **Anticine** : adjectif qualifiant une division cellulaire qui s'effectue perpendiculairement à la surface du tissu cellulaire; division ~: augmentation de la surface du tissu sans augmentation du nombre d'assises de ce tissu.
- **Antiligule** : petit appendice membraneux prolongeant la gaine foliaire et opposé à la ligule chez certaines cypéracées et poacées.
- **Aperture** : zone de moindre résistance à la surface du grain de pollen par où germe le tube pollinique.
- **Apex** : extrémité d'une racine ou d'une tige.
- **Apical** : adjectif, relatif à la pointe (d'une racine, d'une tige).
- **Apiculé** : muni d'un **apicule**, c.-à-d. terminé brusquement par une courte pointe relativement large et peu aiguë.
- **Apomixie** : mode de reproduction chez certaines plantes vasculaires caractérisé par l'absence de fécondation. Utilisé surtout pour désigner la formation de graines d'apparence normale, sans fécondation
- **Apoptose**: mort cellulaire programmée.
- **Appliqué ou Apprimé** : adjectif ; se dit d'un appendice, bractée ou poil notamment, se tenant couché sur la surface qui le porte, mais non soudé à celui-ci.
- **Aptère** : adjectif. En opposition à "ailé" : se d'une tige dépourvue d'ailes.
- **Aranéeux** : adjectif. Couvert de poils fins entrecroisés comme des fils de toile d'araignée.
- **Aquatique** : Plante vivant en tout ou en partie dans l'eau.
- **Arc foliaire**: renflement de la tige qui donnera un primordium foliaire.
- **Aréole** : nombreuses petites excroissances d'espèces de cactus d'où partent en faisceau les épines, des poils laineux et les fleurs.
- **Arille** : nom masculin désignant un tissu qui entoure la graine, dur ou mou et pouvant être coloré ; il peut correspondre à une excroissance du funicule (= "arille vrai"), à une excroissance du micropyle (= "arillode"), ou à un épaississement du raphé (= "strophiole").
- **Aristé** : terminé par une arête, c'est-à-dire une longue pointe étroite et raide.
- **Armille** : nom, désigne en mycologie un anneau engageant le pied comme une chaussette.
- **Articulé** : adjectif, formé d'**articles**, c.-à-d. de parties séparées par des étranglements. Se dit aussi d'un organe pourvu d'une articulation.
- **Ascendant** : se dit d'un organe, généralement la tige, couché à sa base puis se redressant.
- **Assise**: couche de cellules.
- **Asymétrique** : se dit d'un organe qui ne présente aucun plan de symétrie.

- **Atténué** : se dit d'un organe dont la largeur ou l'épaisseur diminue progressivement soit vers la base, soit vers le sommet.
- **Auriculé** : pourvu d'oreillettes.
- **Autochorie** : dispersion des graines par une action mécanique de la plante elle-même.
- **Autogame** : mode de reproduction des plantes dans lequel la fécondation s'effectue sans recours au pollen d'autres individus.
- **Autotrophie** : capacité à produire de la matière organique à partir de matière inorganique telle que le gaz carbonique. Ex. les plantes à chlorophylle, par opposition aux champignons.
- **Auxine** : hormone de croissance végétale.
- **Axile** (placentation) : se dit lorsque les ovules sont insérés, dans la partie centrale de l'ovaire, le long des charnières des dièdres formés par les cloisons.
- **Axillaire** : placé à l'aisselle d'une feuille.

B

- **Baie** : fruit charnu indéhiscent sans noyau.
- **Basilaire** : situé à la base de la plante. Ex. : rosette basilaire.
- **Barochore** : adjectif désignant une dispersion des graines par gravité, à proximité immédiate de la plante mère.
- **Bifide** : fendu en deux parties.
- **Bilabié** : se dit d'un calice ou d'une corolle dont les éléments forment deux lèvres. La plupart des lamiales (ou labiales) ont un calice et/ou une corolle bilabiés.
- **Bilatérale** (symétrie) : se dit d'une fleur qui ne présente qu'un seul plan de symétrie.
- **Biloculaire** : à deux loges. Ex. : Ovaire biloculaire.
- **Bipare** : se dit notamment d'une cyme où les rameaux sont opposés deux par deux.
- **Bipennée** : se dit d'une feuille pennée dont les folioles sont elles-mêmes pennées. Ex. : le mimosa.
- **Bipennatiséqué** : se dit d'une feuille pennatiséquée dont les segments sont eux-mêmes pennatiséqués.
- **Bisannuelle** : adjectif désignant une plante vivant pendant deux saisons successives. En général, une plante bisannuelle donne des feuilles en rosette la première année et fleurit la seconde année.
- **Bourgeon axillaire**: future tige latérale.
- **Bractée** : feuille fréquemment colorée qui accompagne une fleur ou une inflorescence. Les bractées se trouvent souvent à la base du pédoncule.
- **Bractéole** : petite bractée située sur un pédicelle floral.
- **Bryophyte** : désigne l'embranchement qui regroupe les mousses.
- **Buisson** : Plante ligneuse dépourvue de tronc.
- **Bulbe** : organe végétal souterrain formé par un bourgeon entouré de feuilles charnues, permettant à la plante de reformer chaque année ses parties aériennes. Les bulbes tuniqueés sont composés de feuilles entièrement engainantes (oignon, tulipes). Les bulbes écailleux sont composés d'écailles charnues lâchement imbriquées (lis, fritillaire).
- **Bulbille** : nom féminin. Bourgeon renflé destiné à se détacher de la plante qui l'a produit et à donner naissance à une nouvelle plante. Le terme peut aussi désigner les petits bulbes formés à la base d'un bulbe principal.

C

- **Cabosse** : fruit du cacaoyer.
- **Cadre de Caspary** : cadre constitué de subérine qui oblige l'eau à passer à travers les cellules.
- **Caduc** : se dit d'un organe, notamment les feuilles, se détachant et tombant à chaque saison (*feuilles caduques*).

- **Caïeu** : bourgeon secondaire, petit bulbe ou corne se formant à la périphérie du bulbe ou du corne principal chez certaines plantes à bulbe.
- **Cal** : tissu de cicatrisation qui se forme en réaction à une blessure.
- **Calaminaire** : se dit d'un substrat qui contient de la calamine (sulfate de zinc). Se dit aussi d'espèces qui colonisent ce type de sol.
- **Calcifère** : se dit d'un substrat riche en calcaire.
- **Calicole** : adjectif, qui pousse exclusivement en terrain calcaire.
- **Calcifuge** : adjectif, qui fuit les terrains calcaires.
- **Calciphile** : adjectif, qui pousse de préférence en terrain calcaire.
- **Calice** : enveloppe extérieure de la fleur, composée de sépales.
- **Calicule** : petites feuilles alternant avec les sépales, qui doublent le calice, comme chez le fraisier.
- **Calosité** : bosse ou renflement, généralement de consistance dure.
- **CAM** : voir **Métabolisme acide crassulacéen**
- **Cambium** : méristème latéral.
- **Campanulé** : en forme de cloche. Ex. : corolle campanulée.
- **Campylotrope** : se dit d'un ovule dont l'axe est recourbé, rapprochant hile et chalaze.
- **Canaliculé** : creusé d'un petit canal.
- **Cannelé** : marqué de cannelures, c.-à-d. de sillons plus ou moins larges, parallèles entre eux, alternant régulièrement avec des côtes.
- **Canopée** : étage supérieur de la forêt, en contact direct avec l'atmosphère libre.
- **Capillaire** : fin et souple comme un cheveu. Ex. : feuille capillaire.
- **Capité** : dont le sommet a une forme globuleuse. Ex. : stigmate capité.
- **Capitule** : inflorescence formée de fleurs sessiles serrées les unes contre les autres.
- **Capsule** : fruit sec contenant de nombreuses graines, qui s'ouvre par des fentes ou par des pores.
- **Carène** : pétales inférieurs des fabacées (ou légumineuses) plus ou moins soudés entre eux en forme de carène de navire. Également saillie longitudinale à section triangulaire ou à angle marqué que présente le dos de certains organes (organe **caréné**).
- **Caroncule** : excroissance charnue portée par certaines graines.
- **Carpelle** : élément de la fleur portant les ovules et formant, seul ou soudé à d'autres, le pistil.
- **Carpophore** : pied étroit qui porte le fruit, comme chez les silènes.
- **Cartilagineux** : se dit d'un organe ou d'une partie d'organe qui a la consistance d'un cartilage. Ex. : bordure cartilagineuse des feuilles de *Cyclamen colchicum*.
- **Caryopse** : fruit sec typique des graminées, indéhiscent, dans lequel le péricarpe est soudé à l'unique graine qu'il contient.
- **Caulescent** : pourvu d'une tige bien développée. Antonyme : **Acaule** ou **Acaulescent**.
- **Caulinaire** : inséré sur une tige. Ex. : feuille caulinaire.
- **Cellule annexe** : cellule associée aux cellules de garde.
- **Cellule de garde** : cellule stomatique réniforme qui délimite l'ostiole.
- **Cellulose** : polymère du glucose, principal constituant des parois des cellules végétales, responsable de leur rigidité
- **Centrale** (placentation) : se dit lorsque les ovules sont insérés sur une petite colonne apparaissant dans l'axe de l'ovaire.
- **Centrale-basilaire** (placentation) : variante de la placentation centrale caractérisée par une forte réduction de la colonne, de sorte que les ovules paraissent être insérés sur la base de l'ovaire.
- **Centre quiescent** : région inactive du méristème apical.
- **Céphalante** : synonyme de capitule (du grec *kephalê*, tête, et *anthos*, fleur).
- **Cephalium** : structure laineuse, parfois colorée, qui apparaît au sommet ou sur le côté de certaines espèces de cactus adultes.
- **Cespiteux** : adjectif, qui forme une touffe serrée.
- **Chambre sous-stomatique** : espace intercellulaire localisé dans le mésophylle.
- **Chaméphyte** : plante dont les tiges aériennes ont des bourgeons persistant pendant l'hiver situés à moins de 50 cm de hauteur.

- **Chasmogame** : se dit d'une fleur dont le pollen est libéré dans l'environnement au moment de la pollinisation.
- **Chasmophyte** : poussant dans les fissures de rochers.
- **Chaton** : inflorescence cylindrique de fleurs unisexuées (sub-)sessiles à périgone nul ou peu développé, insérées isolément ou en petits groupes à l'aisselle d'écaïlles, caractéristique de nombreux arbres.
- **Chaume** : tige, souvent creuse, munie de nœuds d'où partent des feuilles linéaires engainantes, typique des Poacées.
- **Cilié** : bordé de cils, de petits poils dressés sur un rang.
- **Chevelu** : ensemble formé par les racines et les radicelles.
- **Chlorophylle** : molécule de la photosynthèse qui donne leur couleur verte aux plantes (du grec *khlôros*, vert).
- **Chloroplaste** : organite de la cellule végétale contenant de la chlorophylle et assurant la photosynthèse.
- **Cladode** : un rameau vert aplati, simulant des feuilles, comme les "raquettes" présentes sur les espèces de cactus *Opuntia*, le petit houx et les *Asparagus*.
- **Claviforme** : en forme de massue.
- **Cléistogame** : se dit d'une fleur dont le pollen n'est pas libéré au moment de la pollinisation, et se reproduit par autofécondation.
- **Cloison** : lame mince partageant un ovaire ou un fruit en deux ou plusieurs loges contenant les ovules ou les graines.
- **Coalescent** : se dit d'organes de même nature qui adhèrent entre eux.
- **Coléoptile** : gaine entourant le méristème apical et les primordiums foliaires de l'embryon des graminées.
- **Collenchyme** : tissu de soutien formé de cellules vivantes à maturité.
- **Collet** : zone de transition entre la racine d'une plante et sa tige.
- **Colluvial (sol) ou Colluvion** : sol de pente souvent enrichi en éléments fins en en sels solubles par ruissellement diffus.
- **Commisural** : se dit d'une ligne ou surface de soudure de deux organes de même nature.
- **Composée** : se dit d'une feuille dont le limbe est divisé en folioles.
- **Concrescent** : se dit d'organes intimement soudés entre eux.
- **Cône** : Organe reproducteur des Gymnospermes.
- **Conné** : opposé et soudé par la base. Ex. : feuilles connées du chèvre-feuille.
- **Connectif** : partie de l'étamine prolongeant le filet, soudée à l'anthère (le plus souvent entre les deux thèques), qu'elle peut dépasser.
- **Connivent** : se dit d'organe rapprochés entre eux, généralement par le sommet, mais non soudés les uns aux autres. Ex. : les étamines conniventes des solanacées.
- **Contorté** : dans le bouton, pièces d'une enveloppe florale disposées en verticille et se recouvrant partiellement dans un ordre régulier.
- **Coque** : se dit d'une des parties du fruit lorsque celui-ci se fragmente à maturité en autant de parties déhiscentes qu'il y a de carpelles. Ex.: les trois coques du fruit des euphorbes.
- **Cordé** : se dit d'une feuille qui a la forme d'un cœur.
- **Cordiforme** : se dit d'une feuille qui a la forme d'un cœur.
- **Coriace** : qui a la consistance et l'aspect du cuir.
- **Corne** : nom masculin, organe de réserve souterrain ayant l'aspect d'un bulbe mais formé d'une tige renflée entourée d'écaïlles.

- **Corolle** : ensemble des pétales d'une fleur.
- **Corpus** : structure qui, avec la tunique, constitue le Méristème Apical Racinaire
- **Corticole** : adjectif, qui pousse sur l'écorce.
- **Corymbe** : nom masculin, inflorescence simple indéfinie, ressemblant à une ombelle.

- **Corymbiforme** : en forme de corymbe.
- **Côte** : crête longitudinale, obtuse au sommet.
- **Côtelé** : pourvu de petites côtes.
- **Cotylédon** : nom donné à la première (pour les Monocotylédones) ou au deux premières (typiques des Dicotylédones) feuilles sortant de la graine.
- **Crénelé** : bordé de dents larges, obtuses ou arrondies au sommet.
- **Cristation** : croissance anormale du sommet d'une tige en forme de crête ou d'éventail.
- **Cristée (plante)** : plante affectée par une cristation.
- **Crucifère** : terme désignant les plantes dont la fleur comporte quatre pétales en forme de croix, appartenant à la famille des brassicacées.
- **Cucullé** : dont le sommet est fortement concave. Ex. : pétale cucullé.
- **Cultivar** (contraction de l'anglais *cultivated variety*) est le résultat d'une sélection (biologie), d'une hybridation ou d'une mutation spontanée chez les végétaux.
- **Cunéiforme** ou **Cunéé** : en forme de coin, qui va en s'élargissant de la base au sommet (feuille cunéiforme).
- **Cupule** : organe en forme de petite coupe écaillieuse, parfois épineuse, enveloppant la base ou la totalité de certains fruits. Ex. : la cupule des glands du chêne.
- **Cupuliforme** : en forme de petite coupe.
- **Cuspidé** : insensiblement atténué en une pointe raide et aiguë.
- **Cuticule** : couche imperméable à l'eau composée de cutine et de cire qui recouvre l'épiderme
- **Cyathe** ou **Cyathium** : nom donné à l'inflorescence en forme de coupelle des euphorbes (du grec *kuathos* = coupe).
- **Cyme** : inflorescence simple définie, dans laquelle l'axe principal se termine par une fleur.
- **Cymeuse** : se dit d'une inflorescence en forme de cyme.
- **Cymule** : petite cyme.
- **Cynorrhodon** : faux fruit de l'églantier.
- **Cystolithe** : petite masse de cristaux d'un sel de calcium présente dans les tissus de certaines feuilles.



Corolles de gentianes de Koch

D

- **Débourrement** : sortie de sa bourre pour un bourgeon, phase de reprise de végétation et d'allongement des bourgeons.
- **Décombant** : se dit du port d'une plante qui est d'abord dressé puis qui retombe vers le sol (notamment à propos des tiges).
- **Décurrent** : se dit de feuilles dont le limbe se prolonge le long de la tige ; en mycologie, de lames qui se prolongent dans le pied.
- **Décussé(es)** : se dit de feuilles opposées dont les paires se croisent à angle droit d'un nœud à l'autre.
- **Dicotylédone** : se dit d'une plante à deux cotylédons.
- **Déhiscent** : qui s'ouvre spontanément. Ex. : fruit déhiscent.
- **Deltoïde** : en forme de Δ (lettre grecque delta), c.-à-d. triangulaire à base large.
- **Denté** : bordé de dents, c.-à-d. de petites saillies plus ou moins triangulaires.
- **Denticulé** : bordé de fines dents (**denticules**).
- **Desmotubule** : prolongement du réticulum endoplasmique dans les plasmodesmes.
- **Diadelphé** : adjectif désignant une fleur dont les étamines sont assemblées en deux groupes.
- **Diaspore** : partie d'une plante (graine, fruit, bourgeon, bulbille, etc.) se séparant de celle-ci et assurant sa multiplication.

- **Dichotome** ou **Dichotomique** : plusieurs fois bifurqué en ramifications de même importance. Ex. : cyme dichotomique.
- **Dicotylédone** : se dit d'une plante à deux cotylédons.
- **Didyme** : se dit d'un fruit formé de deux parties globuleuses-hémisphériques plus ou moins liées ensembles. Ex. : fruits de certaines apiacées.
- **Dimorphisme** : propriété de certaines espèces dont les individus peuvent présenter deux aspects différents par ex. par la forme des feuilles, etc.
- **Dioïque** : adjectif, se dit d'une espèce dont les sexes sont séparés et portés par des pieds différents, mâles et femelles. Exemple : le palmier-dattier.
- **Dioïque** : se dit de d'une plante dont les fleurs sont unisexuées, mâles ou femelles, et sont portées sur des individus différents.
- **Disamare** : Samare double, ensemble de deux akènes jumeaux, équipé chacun d'une ailette membraneuse permettant la dispersion par le vent, par rotation semblable à celle d'une hélice d'hélicoptère.
- **Distal** : éloigné, écarté de la base ou du lieu d'insertion d'un organe. Opposé à **proximal** ou **basilaire**.
- **Distiques** : adjectif, se dit de feuilles qui sont insérées sur la tige en deux rangées verticales situées dans un même plan.
- **Divariqué** : adjectif, écarté à angle obtus; se dit des rameaux de certaines plantes.
- **Dormante** : adjectif, se dit d'une graine qui ne germe pas alors que les conditions extérieures sont favorables.
- **Dorsifixe** : assez rare, se dit d'un filet quand il s'insère au milieu du dos de l'anthere.
- **Drageon** : Rejeton né à partir de la racine d'une plante. Une plante drageonnante.
- **Drupe** : fruit indéhiscent, charnu, comportant un noyau.
- **Drupéole** : chacune des petites drupes constituant un fruit agrégé, comme celui des ronces et du framboisier.
- **Dystrophe** : se dit d'une eau, généralement de couleur brunâtre, contenant des composés humiques.

E

- **Écaille** : organe de nature variée, en forme de lame courte, membraneuse, coriace et parfois lignifiée.
- **Échancré** : pourvu d'une entaille peu profonde. Ex. : une silicule échancrée au sommet.
- **Échinulé** : couvert de petites pointes raides.
- **Élaisome** ou **Éléosome**: appendice sucré présent sur certaines graines, qui favorise leur dispersion par les fourmis.
- **Élatères** : lanières spiralées dont sont pourvues les spores des prêles.
- **Élliptique** : dont le contour suit une courbe continue. Les feuilles élliptiques sont larges en leur centre, et plus fines aux extrémités.
- **Émarginé** : très légèrement échancré au sommet.
- **Embrassant** : se dit d'une feuille dépourvue de pétiole et dont la base du limbe entoure plus ou moins complètement la tige ou un rameau.
- **Embryon** : plantule encore enfermée dans la graine.
- **Endémique** : adjectif, qualifie une espèce dont l'aire de répartition est limitée à une région donnée.
- **Endocarpe** : partie interne du péricarpe ; celle-ci est durcie dans les drupes.
- **Endoderme** : tissu situé dans la partie la plus interne du cortex.
- **Endozoochore** : adjectif qualifiant un mode de dispersion des graines après transit intestinal chez des animaux.
- **Engainant** : pourvu d'une gaine, comme les feuilles de poacées et des cypéracées.

- **Ensiforme** : adjectif, se dit d'une feuille plane, étroite, longue, érigée et pointue (exemple : la feuille de l'iris).
- **Entier** : se dit d'un organe dont le bord n'est pas découpé d'une façon ou d'une autre.
- **Entomogame** : adjectif qualifiant un mode de reproduction des plantes dans lequel le pollen est essentiellement véhiculé par des insectes.
- **Entrenœud** : portion de la tige située entre les nœuds.
- **Éperon** : prolongement en forme de tube de la corolle ou du calice (ne concerne parfois qu'un pétale ou sépale particulier).
- **Épi** : inflorescence dont les fleurs sont disposées autour d'un axe central, sans pédicelle ou avec un pédicelle très court.
- **Épichile** : partie distale du labelle de certaines orchidacées, comme du genre *Epipactis*.
- **Épicotyle** : zone située au-dessus de l'insertion des cotylédons.
- **Épigé** : adjectif, se dit d'une germination qui amène les cotylédons au-dessus du sol.
- **Épigyne** : se dit d'une fleur dont les étamines et l'enveloppe florale sont insérées au-dessus de l'ovaire.
- **Épillet** : épi secondaire qui, regroupé à d'autres, forme un épi ou une panicule.
- **Épine** : pointe piquante faisant corps avec le bois d'une tige ou d'un rameau. Ex : les épines du buisson ardent. Les roses et les ronces n'ont pas des épines, mais des aiguillons.
- **Épiphyllé** : se d'une plante ou d'un organe qui vit sur une feuille.
- **Épiphyte** : se dit d'une plante qui utilise une autre plante comme support sans toutefois la parasiter. Ex : beaucoup de broméliacées.
- **Épizoochore** : adjectif qualifiant un mode de dispersion des graines par transport sur le plumage ou le pelage des animaux.
- **Érodé** : présentant des dents ou des entailles irrégulières et paraissant dès lors comme rongé.
- **Essence** : synonyme d'espèce chez les forestiers.
- **Espèce** : grande catégorie du monde vivant constituant une division du genre et composé de sujets susceptibles de se reproduire parfaitement entre elles.
- **Étalé** : se dit d'un organe dirigé perpendiculairement à la surface qui le porte. Se dit aussi d'une inflorescence dont les ramifications de premier ordre font un angle à peu près droit avec l'axe principal.
- **Étamine** : organe mâle de la fleur produisant le pollen. Les étamines se composent d'une partie allongée (le filet) et d'une partie supérieure renflée (l'anthere).
- **Étendard** : pétale supérieur des fleurs des fabacées (ou légumineuses).
- **Étoilé** : se dit d'un organe divisé en ramifications ou segment rayonnants, comme les branches d'une étoile. Ex. : un poil étoilé.
- **Eusporangié** : adjectif qualifiant, chez les Ptéridophytes, un sporange avec une enveloppe composée de plusieurs assises de cellules, on parle d'**eusporange**. Terme opposé à leptosporangié.
- **Exine** : enveloppe externe du grain de pollen.
- **Exocarpe** : couche la plus externe du péricarpe du fruit.
- **Exoderme** : tissu semblable à l'endoderme situé en périphérie du cortex.
- **Extrorse** : adjectif qualifiant une anthère libérant son pollen vers l'extérieur de la fleur, autrement dit vers les pétales.
- **Eutrophe** : se dit d'une eau riche en éléments utilisables par la végétation.

F

- **Falciforme** : en forme de faux ou de faucille.
- **Famille** : groupement de plantes de plusieurs genres présentant entre eux des similitudes générales et eux-mêmes composés d'espèces.
- **Fasciation** : croissance anormale du sommet d'une tige en forme de faisceau.
- **Fasciculé** : réuni en faisceau, en assemblage d'organes rapprochés en long (fleur de cerisier...).

- **Fasciée (plante)** : plante affectée par une fasciation.
- **Fastigié** : se dit de branches ou de rameaux dressés en oblique ou presque verticalement ; ce qui donne à l'individu un port en colonne (port dit fastigié).
- **Faux-épi** : inflorescence en panicule très contractée et allongée, ressemblant superficiellement à un épi.
- **Faux-fruit** : organe formé non seulement par le développement des carpelles mais aussi par celui du réceptacle ou d'autres organes. Ex: la fraise et l'ananas.
- **Feuille** : organe essentiel d'une plante pour la photosynthèse, la feuille se compose le plus souvent d'un limbe et d'un pétiole (voir ces mots).
- **Filet** : partie inférieure de l'étamine portant l'anthère.
- **Filiforme** : très long, très étroit et très mince.
- **Fimbrié** : se dit d'un organe dont le bord est découpé en franges très étroites ou muni de longs poils dressés situés dans un même plan.
- **Fistuleux** : se dit d'un organe cylindrique creux. Ex. : une tige fistuleuse.
- **Flagelliforme** : se dit d'une tige mince et souple, en forme de fouet, portant généralement des feuilles réduites.
- **Flèche** : partie terminale de la branche centrale verticale d'un arbre.
- **Fleur** : organe reproducteur de la plante.
- **Fleuron** : fleur isolée d'un capitule.
- **Florifère** : qui porte des fleurs.
- **Foliacé** : qui a l'apparence d'une feuille. Ex. : une bractée foliacée.
- **Foliole** : chacune des petites feuilles qui forment une feuille composée.
- **Follicule** : fruit sec déhiscent, formé par un carpelle isolé
- **Fronde** : feuille de la fougère.
- **Fruit** : organe de la plante composé des graines et de leur enveloppe, provenant de la transformation d'un ou plusieurs ovaires après fécondation.
- **Frutescent** : se dit d'une plante qui a le port d'un arbrisseau.
- **Fruticuleux** : petit, ligneux et formant un sous-arbrisseau, notamment pour le thalle de certains lichens.
- **Fructifère** : qui porte des fruits.
- **Fugace** : dont l'existence est éphémère. ex. : les sépales fugaces du coquelicot.
- **Funicule** : cordon reliant l'ovule, et ensuite la graine, à la paroi de l'ovaire, au niveau du placenta.
- **fucus** : plante marine qui se reproduit en hiver.

G

- **Gaine** : partie plus ou moins dilatée de la base d'une feuille entourant la tige.
- **Galle** : excroissance de forme caractéristique sur un organe ou déformation de celui-ci lorsque les tissus réagissent à l'introduction en leur sein d'un corps étranger vivant (œuf d'arthropode, etc.).
- **Gamète** : cellule sexuelle haploïde (qui n'a qu'un exemplaire de chaque chromosome).
- **Gamopétale** : adjectif, corolle dont les pétales sont plus ou moins longuement soudés entre eux.
- **Gamosépale** : adjectif, calice dont les sépales sont plus ou moins longuement soudés entre eux.
- **Géminé** : réunis deux par deux. Ex. : des fleurs géminées.
- **Genouillé** : se dit d'un organe brusquement coudé et faisant un angle marqué.
- **Genre** : grande division botanique pouvant inclure une seule ou plusieurs centaines d'espèces à l'intérieur d'une même famille.
- **Glabre** : adjectif désignant une plante ne portant pas de poils.
- **Glabrescent** : adjectif désignant une plante presque glabre ou devenant glabre.
- **Glanduleux** : pourvu d'une ou plusieurs glandes. Ex. : un poil glanduleux.
- **Glaucue** : couleur bleu-gris ou bleu-vert.
- **Gléba** : masse fertile de certains champignons tels que truffes, lycoperdons, sclérodermes, phallus.

- **Glochide** : minuscules aiguillons barbelés de certaines espèces de cactus, qui se détachent au moindre contact et sont irritants pour la peau.
- **Glomérule** : inflorescence dense plus ou moins sphérique de fleurs sessiles.
- **Glume** : bractée membraneuse enveloppant un épillet de graminée.
- **Glumelle** : petite glume enveloppant la fleur des graminées.
- **Gluten** : protéine de l'albumen chez certaines graminées (rend la farine panifiable).
- **Glutineux** : gluant, visqueux.
- **Gorge** : partie supérieure du tube de la corolle, dans les fleurs gamopétales.
- **Gourmand** : dans le cas d'une greffe, le gourmand est un rameau inutile poussant sur le porte-greffe. Le gourmand est également une branche se développant exceptionnellement sur la face supérieure d'une charpentière.
- **Gousse** : fruit sec à deux valves, garnies chacune d'une rangée de graines. Les gousses sont notamment les fruits des fabacées (ou légumineuses).
- **Graine** : ovule fécondé qui, après dispersion et germination, donne de nouvelles plantes.
- **Grappe** : inflorescence disposée autour d'un axe, chaque fleur étant nettement pédicellée. (ex : muguet)
- **Gynécée** : synonyme de pistil (ensemble des organes femelles de la fleur).
- **Gymnosperme** : plante à graine nue. (ex : conifères)
- **Gynodioïque** : qualifie une plante dont certains plants ne portent que des fleurs femelles et d'autres que des fleurs hermaphrodites, mais aucun ne porte de fleurs mâles. (voir également dioïque, Gynodioecie)
- **Gynophore** : partie allongée du réceptacle de la fleur de certaines espèces, située entre les étamines et le pistil.
- **Gynostège** : organe de la fleur des asclépiadacées provenant de la concrescence des anthères et du stigmate épaissi.
- **Gynostème** : organe de la fleur des orchidacées et des aristoloches en forme de colonne, provenant de la soudure de l'androcée et du style.

H

- **Halophile** : se dit d'une plante qui vit exclusivement ou de préférence dans les milieux salés.
- **Halophyte** : plante croissant exclusivement dans les milieux salés. Ex. : la salicorne.
- **Hampe** : pédoncule nu, partant de la souche et portant une ou plusieurs fleurs, comme chez les primevères.
- **Hasté** : se dit d'un organe muni à la base de deux lobes étalés, ressemblant donc à un fer de hallebarde. Ex. : les feuilles des arums.
- **Héliophile** : adjectif, qui aime l'exposition au soleil (≠ sciophile).
- **Héliotropisme** : attraction vers le soleil.
- **Héliophyte** : plante qui croit de préférence en pleine lumière. Ex. : les hélianthèmes.
- **Hélophyte** : plante submergée, enracinée dans la vase avec les bourgeons d'hiver, dont la partie supérieure est aérienne. Ex. : le jonc fleuri.
- **Hémicryptophyte** : plante dont les bourgeons d'hiver sont situés au niveau du sol.
- **Hémicylindrique** : en forme de demi-cylindre, c'est-à-dire de cylindre divisé en deux dans le sens de la longueur. Ex. : les feuilles de certains ails.
- **Hémiparasite** : plante effectuant une photosynthèse, dépendant en partie d'une autre pour sa subsistance. Ex. : le gui.
- **Herbacé** : se dit d'une plante non ligneuse (dont la tige n'a pas la consistance du bois), le terme de *plantes herbacées* désignant pour sa part des plantes non ligneuses dont la partie aérienne meurt après la fructification.
- **Herbier** : collection de plantes desséchées, conservée dans un but scientifique ; banc d'algues ou de plantes marines sur le littoral.

- **Hérissé** : couvert de poils raides, généralement droits.
- **Hermaphrodite**: adjectif caractérisant les plantes portant des fleurs avec les organes des deux sexes (étamines et pistil).
- **Hétérophylle** : plante ayant des feuilles de différentes formes. Ex. : les eucalyptus et certains potamots.
- **Hétérosporé** : adjectif qualifiant les Ptéridophytes dont les spores sont de 2 types, les microspores et les macrospores. On parle d'hétérosporie. Ex. : les sélaginelles.
- **Hétérostylie** : Polymorphisme floral sous contrôle génétique affectant la longueur du style et des anthères. Ce polymorphisme favorise la fécondation croisée chez de nombreuses espèces végétales hermaphrodites. Les espèces présentant cette caractéristique sont dites **hétérostyles** ou hétérostylées. Ex. : les primevères.
- **Hétérotrophie** : nécessité pour un organisme vivant de se nourrir de constituants organiques préexistants. Ex. les champignons par opposition aux plantes à chlorophylle.
- **Hibernacle** : bourgeons spécialisés apparaissant en automne chez certains hydrophytes, pouvant s'en détacher et assurer ainsi la pérennité de la plante. Ex. : les potamots.
- **Hile** : cicatrice laissée par le funicule sur la graine.
- **Hispide** : garni de poils raides et plus ou moins piquants, comme chez de nombreuses boraginacées.
- **Hologamie** : se dit quand lors de la fécondation, c'est l'entièreté des individus qui fusionnent.
- **Homostylie** : opposé d'hétérostylie. Plante dont tous les styles ont la même longueur.
- **Humus** : Substrat de culture résultant de la décomposition dans le sol de matières organiques.
- **Hyalin** : se dit de tissus végétaux transparents ou translucides.
- **Hybride** : plante dont les parents appartiennent à des espèces ou sous-espèces différentes, voire à des genres différents. Les hybrides sont souvent plus ou moins stériles.
- **Hybridogène** : se dit d'une espèce fertile d'origine hybride.
- **Hydrochorie** : mode de dispersion des graines par l'eau.
- **Hydrogame** : adjectif qualifiant un mode de reproduction de plantes aquatiques dans lequel le pollen est essentiellement véhiculé par l'eau.
- **Hydrogéophyte** : hydrophyte dont les bourgeons d'hiver sont portés par un rhizome.
- **Hydrohémicryptophyte** : hydrophyte dont les bourgeons d'hiver sont situés à la surface du substrat vaseux.
- **Hygrophane** : adjectif, qualifie une plante ou particulièrement un champignon qui change d'aspect en fonction du degré d'humidité.
- **Hygrophile** : adjectif, qui préfère les lieux humides.
- **Hydrophyte** : plante aquatique dont les organes assurant la pérennité pendant l'hiver sont situés sous le plan d'eau.
- **Hydrothérophyte** : plante aquatique annuelle, dont la pérennité est assurée par des graines voire par des hibernacles. Ex. : la châtaigne d'eau et la subulaire.
- **Hypochile** : partie proximale du labelle de certaines orchidacées, comme chez les *Epipactis*.
- **Hypogé** : adjectif, qui se développe sous terre. Ex. : la gousse de l'arachide.
- **Hypogyne** : se dit d'un organe situé en dessous de l'ovaire. Ex. : des étamines hypogynes.

I

- **Imbriqué** : se recouvrant à moitié, comme les tuiles d'un toit.
- **Imparipenné** : adjectif, qualifie une feuille à nombre impair de folioles.
- **Incisé** : se dit d'un organe dont le bord présente des découpures profondes et généralement inégales.
- **Indéhiscé** : se dit d'un organe, notamment un fruit, qui ne s'ouvre pas spontanément à la maturité.

- **Indivis** : non divisé, se dit d'une feuille entière ou tout au plus dentée, par opposition à une feuille plus ou moins découpée.
- **Indument** : revêtement de poils ou d'écailles.
- **Indusie** : fine membrane protégeant les sporanges chez les Ptéridophytes.
- **Infère** : adjectif, qualifie l'ovaire lorsqu'il s'insère au-dessous de la corolle et du calice.
- **Inflorescence** : mode de groupement des fleurs d'une plante, ou groupe de fleurs.
- **Infraspécifique** : taxon de rang inférieur à celui de l'espèce (sous-espèce, variété, forme, ...).
- **Infrutescence** : ensemble des fruits dérivant d'une inflorescence.
- **Infundibuliforme** : adjectif, en forme d'entonnoir.
- **Intertidal** : se dit de la zone alternativement submergée et exondée par l'eau de mer, au rythme des marées hautes et basses. Dans la zone intertidale on rencontre des plantes halophiles.
- **Introrse** : adjectif qualifiant une anthère libérant son pollen vers l'intérieur de la fleur.
- **Involucre** : petit involucre secondaire dans une ombelle composée.
- **Involucre** : ensemble de bractées formant une collerette à la base d'une ombelle ou d'un capitule.
- **Isosporé** : adjectif qualifiant les Ptéridophytes dont les spores sont toutes semblables. On parle d'isosporie.

J

- **Junciforme** ou **Jonciforme** : adjectif, qui a l'aspect du jonc.

K

L

- **Labelle** : pétale caractéristique des orchidacées, orienté vers le bas, pouvant imiter l'apparence d'un insecte ou prendre des formes spectaculaires.
- **Lacinié** : adjectif, découpé irrégulièrement en lanières (du latin *lacinia*, lambeau).
- **Lacustre** : se dit d'une plante qui évolue aux abords d'un lac, d'un étang ou au sein même de ce plan d'eau.
- **Laineux** : se dit d'un tomentum abondant, formé de long poils très emmêlés.
- **Lame, lamelle** ou **lamellule** : feuillets constituant l'hyménium de certains champignons.
- **Laminale** (placentation) : cas particulier d'une placentation pariétale dans lequel les ovules sont dispersés sur la paroi de l'ovaire.
- **Lancéolé** : se dit d'une feuille en forme de fer de lance.
- **Latex** : substance liquide, à consistance plus ou moins épaisse, produite par certaines plantes.
- **Légume** : synonyme de gousse, fruit des légumineuses (du latin *legumen*, plante à gousse).
- **Lemma** : glumelle inférieure dans l'épillet des poacées.
- **Lenticelle** : petite fente servant aux échanges de gaz, que l'on rencontre sur les écorces des arbres et arbustes.
- **Leptosporangié** : adjectif qualifiant, chez les Ptéridophytes, un sporange avec une enveloppe composée d'une seule assise de cellules, on parle de **leptosporange**. Terme opposé à eusporangié.
- **Liane** : plante grimpante ou volubile.
- **Liber** : tissu végétal conducteur de la sève élaborée (synonyme de phloème).
- **Libre** : se dit d'un organe non soudé à un autre organe de même nature.
- **Liège** : ensemble de cellules mortes remplies d'air, formant la couche superficielle de l'écorce des plantes ligneuses.

- **Ligneux** : se dit d'une plante dont la tige a la consistance du bois, grâce à la lignine qu'elle contient.
- **Lignifié** : adjectif, se dit d'un organe imprégné de lignine.
- **Lignine** : substance caractéristique du bois, présente dans les vaisseaux conducteurs (du latin *lignum*, bois).
- **Ligule** : partie de la feuille des poacées ou nom de certains fleurons du capitule des astéracées.
- **Limbe** : partie la plus importante, généralement large et aplatie, d'une feuille.
- **Limnophile**, adjectif, se dit d'une plante qui vit dans les marais, les étangs (du grec *limnaios*, étang).
- **Linéaire** : se dit d'une feuille étroite et allongée, à bords parallèles.
- **Lingulé** : en forme de langue.
- **Lithophytes** se dit des végétaux capables de croître en milieu rocheux ou rocailleux.
- **Lobe** : division d'une feuille ou d'un autre organe, dans le premier cas, en principe lorsque l'échancrure n'atteint pas le milieu de chaque moitié du limbe.
- **Lobé** : pourvu de lobes.
- **Lobulé** : muni de petits lobes ou lobules. Terme surtout utilisé, lorsque chez une feuille à limbe divisé, les segments principaux sont plus ou moins lobés.
- **Loculicide** : se dit d'une capsule s'ouvrant par des fentes longitudinales apparaissant chacune sur le plan médian d'une loge.
- **Lomentacé** : adjectif, se dit d'une gousse (fabacées) ou d'une silique (crucifères) étranglée entre chaque graine comme un chapellet.
- **Lyré** : se dit d'un organe découpé en segments dont le terminal est beaucoup plus long que les latéraux.

M

- **Macromycète** : s'emploie parfois, plus fréquemment en anglais (*macromycete*), pour désigner les champignons, naguère dits "supérieurs", dont le sporophore est visible à l'œil nu.
- **Macule**: tache de couleur, de taille et de localisation variables.
- **Mangrove** : formation végétale des zones littorales tropicales dont l'espèce caractéristique est le palétuvier.
- **Marcessant** : adjectif, se dit d'une plante dont les feuilles mortes persistent tout l'hiver (exemple : le charme). Par extension, cet adjectif est aussi utilisé pour d'autres organes persistants, par ex. un périanthe desséché autour d'un fruit.
- **Maquis** : formation végétale arbustive méditerranéenne.
- **Méat** : espace libre intercellulaire, passage, dans un tissu végétal.
- **Méiose** : ensemble des deux divisions cellulaires aboutissant à la formation du gamète (réduction chromatique).
- **Médifixe** : se dit quand le filet s'insère au milieu de l'anthere.
- **Mellifère**: se dit d'une plante dont le nectar est récolté par les abeilles. Au sens plus large : intérêt apicole général d'un plante (production de nectar, de pollen ou de mielat).
- * **-mère** (tri-, tétra-, penta-, etc.) : formé de trois, quatre, cinq, etc. divisions. S'applique surtout aux divisions de l'enveloppe florale.
- **Méristème** : tissu biologique constitué de cellules indifférenciées (ou peu différenciées) formant la zone de croissance
- **Mérogamie** : se dit quand une partie seulement de l'organisme fait la fécondation.
- **Mésophile**: se dit d'une plante ou d'une communauté végétale croissant de préférence sur un substrat moyennement humide, c.-à-d. ni trop sec ni trop humide.
- **Mésotrophe**: se dit d'un milieu moyennement riche en éléments utilisables pour la nutrition des plantes.
- **Messicole**: se dit d'une plante croissant, en mauvaise herbe, dans les champs de céréales.

- **Métabolisme acide crassulacéen** : type de photosynthèse qui permet à des plantes terrestres chlorophylliennes de fixer le carbone en minimisant l'évaporation d'eau (angl. Crassulacean acid metabolism ou CAM)
- **Monocarpique** : se dit du grain de pollen typique des monocotylédones - présent aussi chez quelques rares dicotylédones - ayant un seul sillon ou pore germinatif et présentant une symétrie bilatérale.
- **Monocarpique** : se dit d'une plante qui ne fleurit qu'une seule fois et meurt après avoir fleuri et produit des graines. Les plantes annuelles et bisannuelles sont monocarpiques, ainsi que certaines pluriannuelles (ex. : la saxifrage des Pyrénées).
- **Monoiïque** : adjectif, se dit d'une espèce dont tous les individus portent les deux sexes, dans des fleurs séparées (exemple : la courge).
- **Monstrueuse (plante)** : plante affectée par un phénomène de cristation ou fasciation.
- **Mucilage** : production végétale liquide à base de glucides.
- **Mucron** : courte pointe raide au sommet d'une feuille, d'une foliole, etc. Une feuille **mucronée**.
- **Multiflore** : portant un grand nombre de fleurs.
- **Mucronulé** : terminé par un mucron très court.
- **Mutique** : dépourvue d'une pointe ou d'une arête à son sommet.
- **Myrmécochore** : adjectif qualifiant un mode de dispersion des graines faisant appel aux fourmis.
- **Mycorhize** : organe résultant de la vie en commun d'une racine de plante supérieure avec les filament végétatifs d'un champignon. Les mycorhizes des orchidacées et de nombreux arbres.

N

- **Nanophanérophyte** : phanérophyte haut de moins de 2 mètres.
- **Naturalisé** : se dit d'une plante originaire d'une région située en dehors du territoire étudié, introduite à l'origine fortuitement ou volontairement, mais se comportant actuellement comme une plante indigène. La différence entre ces deux catégories n'est pas toujours facile à établir (ex. : la présence de la lathrée clandestine dans les Ardennes flamandes loin de l'aire continue de l'espèce).
- **Nastie** : (du grec *nastos*) Mouvement subordonné aux variations de température, de lumière et d'humidité. À la base de la corolle les vacuoles se gonflent ou se dégonflent, et constituent des points d'articulation commandant le déplacement des folioles, des pétales, etc.
- **Nectaire** : organe sécrétant le nectar. Le nectaire peut être une glande (comme dans les euphorbes), mais aussi une différenciation de certains pétales ou de certaines feuilles.
- **Nectar** : liquide sucré sécrété par certaines plantes entomophiles (attirant les insectes), contenu dans les nectaires.
- **Nectarifère** : se dit d'un organe qui sécrète du nectar.
- **Nervation** : disposition des nervures.
- **Nerville** : petite nervure de 2^e ou 3^e ordre.
- **Nervure** : ensemble des vaisseaux conducteurs de la sève formant un réseau à la surface d'une feuille. La principale nervure de la feuille, généralement plus épaisse que les autres, est appelée *nervure médiane*.
- **Nitrophile** : se dit d'une espèce croissant de préférence sur des substrats riches en composés azotés. Les orties sont des espèces nitrophiles.
- **Noëud** : point d'attache des feuilles sur la tige.
- **Nothotaxon** : taxon d'origine hybride.
- **Nucelle** : tissu végétal diploïde formant l'intérieur de l'ovule, et qui entoure le sac embryonnaire.
- **Nucule** : fruit sec indéhiscent à paroi dure (exemple : la noisette).



Fourmi au nectaire d'un ricin (sur une tige)

- **Nue** : se dit d'une fleur totalement dépourvu d'enveloppe florale.

O

- **Ob-*** : préfixe signifiant : à l'envers. Ex. : obcordé, obconique, obpyramidal, etc.
- **Obconique** : en forme de cône renversé.
- **Oblong** : bien plus long que large et arrondi aux deux bouts (feuille de troène).
- **Obovale** : présentant la forme d'un ovale dont la plus grande largeur est située vers le sommet.
- **Obovoïde** : qui a la forme d'un œuf renversé, la plus grande largeur étant située vers le sommet.
- **Obpyramidal** : en forme de pyramide renversée.
- **Ochréa** : masculin, petite gaine enveloppant la base de l'entre-nœud, au niveau de l'insertion des feuilles, chez les polygonacées.
- **Œil** : Synonyme de bourgeon.
- **Oligotrophe** : se dit d'un milieu pauvre en éléments assimilables par la végétation. Ex. : une eau oligotrophe.
- **Ombelle** : inflorescence où tous les pédielles sont attachés au même point de la tige et s'élèvent au même niveau.
- **Ombellule** : petite ombelle constituant un élément d'une ombelle composée, notamment chez les apiacées.
- **Ombilic** : petite dépression observée sur certains fruits, notamment sur les akènes de certaines astéracées, indiquant l'endroit où le fruit était attaché au réceptacle.
- **Ombrophile** : du grec : *ombros*, pluie; *philos*, amis. Se dit d'une plante qui aime des conditions climatiques humides.
- **Onglet** : partie inférieure et rétrécie d'un pétale, reliant celui-ci au calice.
- **Oogamie** : se dit si le gamète femelle n'est pas flagellé et le gamète mâle est flagellé.
- **Opposé** : se dit d'organes (feuilles par exemple) placés par paire sur un axe ou une tige, se faisant face à la même hauteur.
- **Orbiculaire** : en forme de cercle.
- **Oreillettes** : appendices situés à la base du limbe d'une feuille ou d'une bractée embrassante, ou encore à la base du pétiole, de part et d'autre de la ligne d'insertion.
- **Organite** : élément cellulaire différencié assurant une fonction physiologique.
- **Ovaire** : partie inférieure du pistil, formée d'une ou plusieurs loges, et contenant les ovules qui deviendront ensuite des graines après fécondation.
- **Ovale** : se dit d'un organe plan dont la surface rappelle celle d'une coupe longitudinale pratiquée dans un œuf, le "gros bout" étant situé vers le bas.
- **Ovoïde** : qui a la forme d'un œuf.
- **Ovule** : organe contenu dans l'ovaire renfermant la cellule femelle (**oosphère**), qui fournira la graine après fécondation par le pollen.

P

- **Paillette** : petite écaille, plus ou moins translucide, fixée sur le réceptacle de l'inflorescence de certaines astéracées, dipsacacées, etc. Les paillettes sont insérées entre les fleurs.
- **Palais** : partie saillante qui ferme plus ou moins la gorge de certaines corolles gamopétales à symétrie bilatérale.
- **Paléole** ou **Paléa** : glumelle supérieure dans l'épillet des poacées.
- **Palmati-*** : le suffixe dépend de la profondeur du découpage du limbe d'une feuille « palmée ».
 - **Palmatifide** : se dit d'une feuille dont le limbe est palmé et découpé en segments séparés par des sinus atteignant approximativement le milieu de l'intervalle séparant deux nervures principales.
 - **Pamatilobé** : se dit d'une feuille dont le limbe est palmé et lobé.

- **Palmartite** : se dit d'une feuille dont le limbe est palmé et découpé en segments séparés par des sinus plus profonds que le milieu de l'intervalle séparant deux nervures principales.
- **Palmatiséqué** : se dit d'une feuille dont le limbe est palmé et profondément découpé en segments presque complètement distincts, à peine soudés entre eux.
- **Palmé** : se dit d'un limbe foliaire dont les nervures principales ou les folioles rayonnent à partir du sommet du pétiole, imitant ainsi une main ouverte ou une patte d'oie.
- **Palminervé** : désigne des feuilles dont la forme et les nervures sont de type « palmées ».
- **Palustre** : se dit d'une plante qui évolue dans ou près d'un marais.
- **Palynologie** : étude des pollens.
- **Panachure** : Combinaison de deux ou plusieurs couleurs sur une feuille ou une fleur.
- **Panicule** : inflorescence complexe, en forme de grappe composée, dont les éléments sont soit des grappes, soit des cymes.
- **Papilleux** : couvert de papilles, de petites rugosités coniques ou hémisphériques.
- **Pappus** : appendice, généralement en forme d'aigrette, de couronne ou d'écailles, qui surmonte l'akène, notamment chez les astéracées.
- **Papyracé** : ayant la consistance du papier. Ex. : des bractées papyracées.
- **Paracorolle** : ensemble des appendices, éventuellement coalescents, insérés à la face interne du périante et présentant parfois la forme d'un cylindre ou d'une cloche. La « couronne » des narcisses est une paracorolle.
- **Paraphyse** : Cellule ou filament stérile intercalé entre des cystes (exemple, les cellules à sommet épaissi intercalées entre les sporocystes des algues du genre *Laminaria*) ou des asques (champignons ascomycètes).
- **Parasite** : se dit d'une plante qui dépend pour sa nutrition tant minérale qu'organique d'une autre plante, la plante-hôte. Les hémiparasites, qui via leurs feuilles élaborent les produits de la photosynthèse, dépendent de la plante-hôte uniquement pour l'apport de substances minérales. L'orobanche est un parasite, le gui est un hémiparasite.
- **Pariétal(e)** : se dit de la placentation lorsque les ovules sont fixés sur la paroi de l'ovaire.
- **Paripenné** : adjectif, qualifie une feuille composée-pennée ne présentant pas de foliole terminale ; le nombre des folioles y est généralement pair.
- **Pauciflore** : portant un petit nombre de fleurs.
- **Pédicelle** : ramification du pédoncule ou pédoncule très court. Une fleur **pédicellée**.
- **Pédoncule** : terme désignant la tige (la « queue ») d'une fleur, distincte de la tige de la plante. Une fleur **pédonculée**.
- **Pellucide** : mince et presque transparent.
- **Pélorie** : état d'une fleur qui, étant habituellement à symétrie bilatérale, prend, dans un cas individuel, une forme à symétrie axiale. Cette anomalie est fréquente chez les Scrophulariacées (ex. : digitale).
- **Pelté** : se dit d'un organe orbiculaire fixé approximativement par le centre. La feuille peltée de l'hydrocotyle.
- **Pennati-*** : relatif au découpage en lobes d'une feuille « pennée », dont la profondeur est indiquée par le suffixe.
 - **Pennatifide** : se dit d'une feuille dont le limbe est penné et divisé en segments séparés par des sinus atteignant approximativement le milieu de chaque moitié du limbe.
 - **Pennatilobé** : se dit d'une feuille dont le limbe est penné et lobé.
 - **Pennatipartite** : se dit d'une feuille dont le limbe est penné et divisé en segments séparés par des sinus plus profonds que le milieu de chaque moitié du limbe.
 - **Pennatiséqué** : se dit d'une feuille dont le limbe est penné et divisé en segments séparés par des sinus qui atteignent presque la nervure médiane. **Bi-**, **tri-**, **quadripennatiséqué** : deux, trois, quatre fois pennatiséqué.
- **Penne** : chez les fougères, division de premier ordre dans le cas d'une feuille deux à plusieurs fois divisées.

- **Pennée** : se dit d'une feuille composée divisée en folioles disposées des deux côtés du pétiole comme les barbes d'une plume. Le terme peut aussi s'employer pour une feuille simple dont les nervures ont cette disposition.
- **Péponide** : fruit de nombreuses espèces de Cucurbitacées.
- **Pérennant** : se dit d'une habituellement annuelle ou bisannuelle pouvant ainsi, dans certaines conditions, se comporter en plante vivace.
- **Perfolié** : se dit d'une feuille dont le limbe embrasse la tige de telle façon qu'il paraît être traversé.
- **Périanthe** : ensemble des enveloppes florales entourant les organes sexuels de la fleur. S'utilise principalement lorsque cet ensemble est différencié en calice et corolle nettement distincts.
- **Péricarpe** : ensemble des tissus (exocarpe, mésocarpe, endocarpe) qui entourent la graine d'un fruit.
- **Péridium** : Enveloppe close interne (endopéridium) ou externe (exopéridium) enfermant les spores de certains champignons, notamment l'ancien ensemble des Gastéromycètes.
- **Périgone** : enveloppe florale à pièces à peu près semblables entre elles, appelées tépales.
- **Périgyne** : se dit d'une fleur dont les étamines et le périanthe sont insérés autour de l'ovaire, sur les bords du réceptacle.
- **Périspore** : enveloppe extérieure de la spore de certaines fougères, distinctement séparée de la paroi sporale proprement dite et souvent translucide.
- **Persistant** : se dit d'un organe, notamment les feuilles, qui reste en place à chaque saison. Les feuilles persistantes du chêne vert.
- **Pétale** : partie généralement vivement colorée de la fleur située entre les sépales et les organes reproducteurs. Les pétales composent la corolle. Ils sont fixés au calice par un onglet.
- **Pétaloïde** : vivement coloré, semblable à un pétale. Le périgone pétaloïde du populaire des marais.
- **Pétiole** : partie rétrécie de certaines feuilles unissant le limbe à la tige. Une feuille **pétiolée**.
- **Pétiolule** : chez une feuille composée, petit pétiole portant le limbe d'une foliole ou d'une pinnule. Une foliole **pétiolulée**.
- **Phanérophyte** : plante dont les bourgeons persistant durant l'hiver sont portés à plus de 50 cm de hauteur.
- **Phloème** : tissu végétal conducteur de la sève élaborée (synonyme de liber).
- **Phyllode** : organe aplati, ayant les fonctions d'une vraie feuille, dérivé d'une feuille dont le limbe a avorté et dont le pétiole est dilaté. Le phyllode de la gesse de Nisolle.
- **Pilosité** : la façon dont un organe est couvert de poils. Ex. : une pilosité dense.
- **Pionnière (espèce)** : espèce capable de s'implanter parmi les premières dans un environnement difficile (plage sableuse, éboulis montagneux, terre brûlée après incendie...).
- **Pinnule** : chez les fougères, division ultime des folioles.
- **Piridion** : fruit complexe de certaines espèces de Rosacées, dont le type est la poire.
- **Piriforme** : qui a la forme d'une poire.
- **Pistil** : nom donné à l'ensemble des organes femelles de la fleur, entourés par les étamines.
- **Placenta** : partie intérieure de l'ovaire sur laquelle les ovules sont insérés par l'intermédiaire d'un funicule.
- **Placentation** : disposition des ovules dans l'ovaire.
- **Pivotante** : se dit d'une racine très grosse par rapport aux racelles et s'enfonçant verticalement dans le sol (exemple: la carotte).
- **Planogamie** : se dit quand les gamètes mâles et femelles sont flagellés.
- **Pleurocarpe** : se dit d'une mousse dont les sporophytes se trouvent sur les côtés de la tige
- ***-ploïde (di-, tri-, tétra-, hexa-, etc.)** : désigne le nombre de chromosomes présents dans la cellule d'un individu. Le nombre le plus faible dans les cellules végétative d'une plante vasculaire (désigné habituellement par **2n**) est le nombre diploïde.
- **Pluriloculaire** : présentant plusieurs loges. Un ovaire pluriloculaire.
- **Pneumatophore** : genre de racines aériennes en forme de genou contenant de l'air chez certaines espèces telles que le cyprès chauve.
- **Pollen** : poussière très fine constituée de grains microscopiques produits dans l'anthere, chacun constituant un élément reproducteur mâle.

- **Pollinisation** : transport du pollen de l'anthère au stigmate de la même fleur ou d'une autre fleur.
- **Polyadelphie** : se dit d'une fleur dont les étamines sont organisées en plus de deux groupes (diadelphie).
- **Polygame** : se dit d'une plante portant sur le même pied des fleurs hermaphrodites et des fleurs unisexuées. Le frêne est souvent polygame.
- **Polymorphe** : très variable, présentant de nombreuses formes.
- **Pomme** : fruit charnu indéhiscent dont la partie externe est tendre et dont le centre contient des structures papyracées ou cartilagineuses entourant la graine.
- **Ponctué** : marqué de ponctuations, de petites taches.
- **Préfloraison** : disposition des pièces du périanthe dans le bouton, avant l'épanouissement de la fleur.
- **Protandre** (protandrie) : se dit d'un organisme dont les caractères sexuels mâles sont matures et fonctionnels avant les caractères sexuels femelles. Antonyme : protogyne.
- **Prothalle** : organisme né de la germination d'une spore de Ptéridophyte, portant les organes reproducteurs sexués.
- **Protogyne** (protogynie) : se dit d'un organisme dont les caractères sexuels femelles sont matures et fonctionnels avant les caractères sexuels mâles. Antonyme : protandre.
- **Ptérogynie** : se dit d'une fleur hermaphrodite dont les carpelles sont mûrs avant que les étamines ne libèrent leur pollen.
- **Proximal** : proche de la base ou du lieu d'insertion d'un organe. Opposé à **distal**.
- **Pruineux** : couvert de **pruine**, c.-à-d. d'une substance très finement farineuse, pouvant être enlevée par simple frottement. La pruine des raisins et des prunes.
- **Psammophile** : se dit d'une plante végétant principalement sur des sols sableux.
- **Pubescent** : se dit d'une plante ou d'une partie de plante portant des poils fins plus ou moins espacés (voir aussi **tomenteux**).
- **Pyrophile** : se dit d'une plante dont la propagation est favorisée par le feu.
- **Pyxide** : fruit sec, déhiscent, s'ouvrant par une fente circulaire et dont la partie supérieure se détache comme un couvercle pour libérer les graines.
- **Pulvérulent** : se dit d'une partie de la plante, que l'on observe comme étant recouverte d'un duvet si fin qu'il rappelle l'aspect de la poussière.

Q

R

- **Racème** : synonyme de grappe.
- **Rachis** : axe principal ; chez les feuilles composées et pennées le rachis porte les folioles ou les divisions de premier ordre.
- **Racine** : partie non visible de la plante puisant dans le sol les éléments nécessaires à sa nutrition (eau, sels minéraux).
- **Racine aérienne** : racine prenant naissance sur une tige au-dessus du sol.
- **Radiaire** (symétrie) : une fleur est dite à symétrie radiaire lorsqu'elle présente plus d'un plan de symétrie.
- **Radical** : se dit d'un élément lié aux racines de la plante. On parle de *feuilles radicales* pour désigner des feuilles qui naissent au collet de la plante (exemple : les feuilles de primevère).
- **Radicant** : se dit d'une tige, généralement couchée ou courbée vers le sol, émettant des racines adventives.
- **Radicelle** : racine secondaire très petite. Ne pas confondre avec *radicule*.
- **Radicule** : première racine de l'embryon dans la graine. Ne pas confondre avec *radicelle*.
- **Ramille** : jeune rameau, fin et grêle, souvent cassant.

- **Ramule** : rameau de dernier ordre.
- **Réceptacle** : axe de la fleur, généralement très court (conique, discoïde, concave, etc.), sur lequel sont fixées toutes les parties florales. Également, partie terminale d'un pédoncule sur laquelle sont insérées les fleurs d'un capitule comme chez les astéracées, ou encore qui est creusée en une sorte d'outre charnue comme chez le figuier.
- **Réfléchi** : recourbé, d'environ 180°, vers le bas. Ex. : des sépales réfléchis
- **Réfracté** : se dit d'un organe, notamment un pédicelle, dirigé vers le bas.
- **Rejet** : pousse apparaissant à la base d'une tige.
- **Réniforme** : en forme de rein. Une feuille réniforme.
- **Résineux** : nom souvent donné aux conifères, ces arbres produisant de la résine.
- **Réticulé** : marqué d'un réseau de lignes ou de crêtes. Une nervation réticulée.
- **Rétus** : tronqué et légèrement déprimé au sommet.
- **Reviviscence** : Propriété de certains végétaux qui peuvent, après avoir été longtemps desséchés, reprendre vie à l'humidité.
- **Révoluté** : se dit d'un organe dont les bords sont enroulés en dessous ou vers l'extérieur.
- **Rhizome** : tige souterraine vivace, très souvent horizontale, émettant chaque année des racines et des tiges aériennes (exemple : le rhizome de l'iris).
- **Rhombique** : en forme de losange.
- **Ripicole** : se dit d'une espèce qui vit sur les berges des eaux courantes ou stagnantes (par exemple le saule ou le peuplier)
- **Roselière** : population de grands **hélrophytes**
- **Rosette** : groupe de feuilles situées au niveau du sol ou disposées au sommet d'une tige, d'un rameau très court, ou encore à la base d'une tige allongée. Beaucoup de plantes bisannuelles forment une rosette durant la première année de leur existence.
- **Rostellum** : chez les orchidacées, appendice en forme de bec ou parfois subglobuleux, situé au sommet du gynostème. Le rostellum proviendrait d'un stigmate stérile.
- **Rudéral** : croissant dans un site rudéralisé. En Europe, les œnothères sont des espèces rudérales.
- **Rudéralisé** : se dit d'un site fortement transformé par une activité humaine non ordonnée (décombres, terrain vague, etc.).
- **Rupicole** : se dit d'une plante qui vit sur les parois rocheuses (à distinguer de saxicole).
- **Rustique** : se dit d'une plante qui peut rester toute l'année au dehors.

S

- **Sagitté** : en forme de fer de flèche.
- **Samare** : akène, c.-à-d. fruit sec indéhiscent et à une graine, pourvu d'une aile membraneuse.
- **Saprophyte** : plante dépourvue de chlorophylle, tirant de l'humus les substances nécessaires à sa vie, généralement par l'intermédiaire d'un champignon vivant autour de ses racines ou dans celle-ci. Ex. : le sucepin.
- **Sarmenteux** : se dit d'une tige ligneuse mais flexible, ayant besoin d'un appui. Ex. : la clématite des haies.
- **Saxicole** : se dit d'une plante qui vit sur les rochers (flore lithophyte ou faune épilithique)
- **Scabre** : se dit d'une surface, d'un axe ou d'une arête rude au toucher.
- **Scarieux** : membraneux, translucide ou transparent.
- **Scorpioïde** : se dit d'une cyme unipare en forme de crosse ou de queue de scorpion. Ex. la cyme scorpioïde des myosotis.
- **Segment foliaire** : division d'un limbe profondément découpé ; dans un limbe deux à trois fois penné, on réserve le nom de *segment foliaire* aux dernières subdivisions reconnaissables.
- **Semi-*** : préfixe signifiant : à moitié. Ex. : un ovaire semi-infère.
- **Sempervirent** : qui conserve un feuillage vert toute l'année.
- **Sépale** : pièce du calice d'une fleur.

- **Sépaloïde** : verdâtre, semblable à un sépale. Ex. : un périgone sépaloïde.
- **Sérulé(e)** : se dit d'une feuille dont le bord est garni de dents fines comme celles d'une scie.
- **sessile** : se dit d'une feuille dépourvue de pétiole ou d'une fleur sans pédoncule.
- **Sétacé** : fin et raide, comme une soie de porc.
- **Scrobicule** : petite fossette moins profonde qu'un alvéole et plus ou moins arrondie à la surface d'un organe, dit scrobiculé (ex. le pied de certains lactaires).
- **Silicule** : silique courte, tout au plus trois fois aussi longue que large.
- **Silique** : fruit sec, plus de trois fois aussi long que large, s'ouvrant en principe en deux valves séparées par une cloison sur les bords de laquelle sont attachées les graines. La silique est le fruit caractéristique des brassicacées.
- **Silloné** : creusé de sillons, de raies longitudinales.
- **Simple** : se dit d'un organe qui n'est pas composé, qui n'est pas ramifié. Une feuille simple, une tige simple.
- **Sinué** : présentant des échancrures arrondies et peu profondes. Ex. : un limbe à bord sinué.
- **Sinus** : découpure, creux.
- **Soie** : poil allongé et raide.
- **Sore** : masculin, groupe de sporanges chez le Ptéridophytes.
- **Souche** : partie basale souterraine, ou située juste au niveau du sol, de la tige des plantes vivaces.
- **Souder** : processus d'unification des parties anatomiques du végétal, anciennement distinctes les unes des autres. Elles ne forment alors plus qu'un élément unique.
- **Sous-*** : préfixe indiquant la petitesse. Ex. : un sous-arbrisseau.
- **Spadice** : inflorescence constituée d'un axe charnu portant des fleurs sessiles, souvent petites.
- **Spathe** : grande bractée membraneuse ou foliacée, souvent colorée, et ouverte latéralement, enveloppant plus ou moins le spadice de certaines plantes. Ex. : la spathe entourant le spadice des aracées.
- **Spatulé** : se dit d'un organe en forme de spatule, c.-à-d. élargi vers le sommet et atténué vers la base.
- **Spermoderme** (ou **testa**) : enveloppe protectrice de la graine et de l'embryon.
- **Sphaigne** : mousse du genre *Sphagnum*, en peuplement souvent étendus dans les tourbières acides.
- **Spiciforme** : se dit d'une inflorescence dont la forme rappelle celle d'un épi.
- **Spinule** : poil court et raide, plus ou moins piquant.
- **Spinuleux** : couvert ou bordé de spinules. Également : organe, poil en particulier, en forme de spinule.
- **Spiralée** (préfloraison) : dans le bouton, les pièces du péri-anthe sont disposées en spirale sans que leurs bords se recouvrent.
- **Spontané** : se dit d'une plante qui croît à l'état sauvage dans le territoire considéré.
- **Sporange** : organe dans lequel se forment les spores chez les Ptéridophytes.
- **Spore** : équivalent de la graine chez certains végétaux inférieurs tels que les fougères.
- **Sporocarpe** : organe globuleux ou ellipsoïdal de certaines fougères (Marsilea et salviniales) présentant une enveloppe résistante et contenant un ou plusieurs sporanges.
- **Staminode** : organe souvent pétaloïde, provenant de la transformation d'une étamine qui ne produit pas de pollen. Ex. : les staminodes de la parnassie des marais.
- **Station** : site où croît une plante. Ex. : une station sèche.
- **Stérile** : se dit d'une plante ou d'une fleur qui ne produit pas de graines, d'une étamine qui ne produit pas de pollen. Les hybrides sont souvent stériles.
- **Stigmate** : extrémité plus ou moins renflée du carpelle ou du pistil où le pollen est déposé.
- **Stipe** : petit pied ou support étroit portant un ou plusieurs organes. Chacun des akènes des Ruppia et des Zannichellia est porté par un stipe.
- **Stipelle** : petit appendice analogue à une stipule, présent à la base des folioles de certaines feuilles composées.
- **Stipité** : porté par un stipe.
- **Stipule** : appendice le plus souvent foliacé ou membraneux, parfois aussi en forme d'épine ou de glande, inséré au point où le pétiole se relie à la tige - ou parfois où le limbe joint la tige en cas de

feuille sessile. Le plus souvent, chaque feuille comprend deux stipules, en position latérale ; plus rarement, la stipule est unique et axillaire comme chez les potamogetonacées.

- **Stipulé** : pourvu de stipule(s).
- **Stolon** : organe végétal de multiplication asexuée. C'est une tige aérienne qui pousse au-dessus du sol, généralement munie çà et là de racines, donnant ainsi naissance à une nouvelle plante. Ex. : les stolons du fraisier.
- **Stolonifère** : qui possède des stolons.
- **Stomate** : couple de cellules épidermiques ménageant entre elles une « boutonnière » - s'ouvrant ou se fermant selon les circonstances - qui permet à la plante de respirer.
- **Strié** : marqué de lignes parallèles entre elles ou creusé de petits sillons parallèles entre eux.
- **Style** : rétrécissement plus ou moins long, entre l'ovaire et le(s) stigmat(e)s.
- **Stylopede** : disque ou coussinet nectarifère qui couronne le fruit des apiacées et qui porte les styles.
- **Sub-*** : préfixe signifiant : presque. Subobtus, subovale, subentier, etc.
- **Subspontané(e)** : se dit d'une plante cultivée, échappée des jardins, des parcs ou des champs, ne persistant souvent que peu de temps dans ses stations ou du moins ne se propageant pas en se mêlant à la flore indigène. Si c'est au contraire le cas, elle sera dite *naturalisée* ou en voie de naturalisation.
- **Subulé** : qui se termine insensiblement en une pointe très aiguë.
- **Succulente** : se dit d'une plante charnue (aussi appelée plante grasse), disposant de réserves pour survivre en milieu aride. Ex. : les sédums.
- **Supère** : se dit d'un ovaire qui n'est pas enfoncé dans le réceptacle.

T

- **Taxon (pluriel : taxons ou taxa)** : entité systématique concrète d'un rang quelconque : ordre, genre, espèce, etc.
- **Tépale** : nom donné aux pétales et aux sépales lorsqu'ils sont identiques. Ex. : tulipe.
- **Terminal** : se dit du bourgeon ou de la pousse situé à l'extrémité d'une tige.
- **Ternée** : se dit d'une feuille composée de trois folioles apparemment égales, ou à trois segments eux-mêmes encore divisés une ou deux fois en trois parties (feuilles dites alors deux ou trois fois ternées).
- **Terreau** : sorte de terre résultant de la décomposition des débris végétaux.
- **Tétra-*** : préfixe signifiant quatre ou quatre fois.
- **Tétrade** : groupe de quatre spores ou de quatre grains de pollen.
- **Tétrakène** : fruit sec se fragmentant en quatre akènes, ceux-ci d'abord plus ou moins soudés entre eux.
- **Thèque** : partie de l'anthère comportant les sacs polliniques ; chaque étamine comprend généralement deux thèques, rarement plusieurs ou une seule.
- **Thermophile** : se dit d'une espèce qui aime la chaleur.
- **Thérophyte** : plante dont le cycle de vie, depuis la germination de la graine jusqu'à la maturation des semences, dure moins d'un an.
- **Thyrse** : inflorescence composée (grappe de cymes).
- **Tige** : Partie aérienne des végétaux supérieurs, qui porte les feuilles.
- **Tomenteux** : se dit d'une plante ou d'une partie de plante recouverte de poils épais, à la façon d'un feutre.
- **Tourbière** : site où se forme la tourbe. On parle de tourbière alcaline lorsque l'eau qui y stagne présente une réaction non acide. La surface d'une tourbière bombée dépasse le plan d'eau du sol ; les plantes qui y croissent sont alimentées par l'eau des précipitations
- **Tri-*** : préfixe signifiant trois ou trois fois.

- **Triaperturé** : se dit du grain de pollen typique des dicotylédones, ayant en principe trois sillons ou pores germinatifs et présentant une symétrie radiaire.
- **Trifide** : fendu en trois parties.
- **Trifolié** : se dit d'une feuille dont le pétiole porte trois folioles.
- **Trigone** : à trois angles.
- **Triquètre** : à section triangulaire, comme la tige de l'ail triquètre.
- **Trichome** : ensemble de poils tapissant la surface d'un organe végétal.
- **Tronqué** : comme coupé par une ligne ou un plan transversal.
- **Tube** : partie inférieure d'une corolle, d'un calice ou d'un périgone, formé par la soudure des pétales, des sépales ou des tépales.
- **Tubercule** : partie renflée d'un rhizome ou d'une racine riche en substances de réserve. Ex. : la pomme de terre. Également : petite excroissance en forme de verrue arrondie, subcylindrique ou conique (une graine couverte de tubercules).
- **Tuberculeux** : couvert de tubercules.
- **Tubéreux** ou **Tubérisé** : se dit de racines ou de tiges enflées, pleines de matières nutritives mises en réserve, devenues semblables à des tubercules.
- **Turion** : jeune tige naissant d'une plante vivace. S'utilise aussi pour désigner, chez certaines Lemnacées, de minuscules lames formées par les lentilles et assurant la persistance de l'espèce pendant l'hiver.

U

- **Ubiquiste** : adjectif, se dit d'une espèce dont l'aire de répartition est très étendue, voire mondiale. Exemple le pâturin annuel, *Poa annua*.
- **Unciné** : adjectif, se dit d'un organe en forme de crochet, ou terminé par un crochet (feuille, carpelle...)
- **Unilatéral** : adjectif, se dit lorsqu'un ensemble d'organes est tourné d'un seul côté. Ex. : une inflorescence unilatérale.
- **Uniloculaire** : présentant une seule loge. Un ovaire uniloculaire.
- **Unipare** : se dit d'une cyme dans laquelle un seul rameau latéral se développe sous l'axe dont la croissance est arrêtée.
- **Unisériel** : adjectif, se dit d'un organe composé d'une seule file de cellules.
- **Unisexué** : adjectif, se dit d'une fleur soit uniquement mâle (ne possédant que des étamines), soit uniquement femelle (ne possédant qu'un pistil).
- **Urticant** : adjectif, se dit d'une plante ou d'un organe dont le contact produit une brûlure. Les poils urticants des orties.
- **Utricule** : chez les laïches, petit sac qui entoure chacune des fleurs femelles ; seuls les stigmates sortent de l'ouverture située à son sommet.

V

- **Vaisseau** : élément spécialisé conducteur de la sève.
- **Valvaire** (préfloraison) : dans le bouton, les pièces d'une enveloppe florale sont verticillées et se touchent par leurs bords contigus sans se recouvrir ; ou bien, parfois, elles ont les bords plus ou moins écartés les uns des autres.
- **Variété** : subdivision d'une espèce.
- **Velu** : couvert de poils.
- **Verticille** : ensemble de pièces, feuilles par exemple, implantées sur un axe au même niveau.
- **Verticillastre** : inflorescence composée de cymes bipares opposées ou verticillées.
- **Verticillé** : disposé en verticille. Des feuilles verticillées.

- **Vésicule** : organe enflé en forme de petite vessie ou de petite outre. Se dit notamment des petits sacs operculés des feuilles des utriculaires.
- **Vésiculeux** : enflé en forme de vésicule, en forme de petite vessie. Une gousse vésiculeuse, un poil vésiculeux, etc.
- **Vivace** : se dit d'une plante vivant plus de trois saisons (on parle de plante *pérenne* lorsqu'elle semble vivre indéfiniment). Les arbres sont le meilleur exemple des plantes vivaces.
- **Volubile** : adjectif, qualifie un végétal qui s'enroule, dans un sens défini, autour de son support.
- **Vrille** : feuille ou rameaux modifié d'une plante grimpante et capable de s'enrouler autour d'un support.

W

X

- **Xérophile** : se dit d'une plante ou d'une communauté végétale croissant habituellement dans des milieux secs.
- **Xérophyte** : plante vivant habituellement dans des milieux secs.
- **Xylème** : tissu conducteur du bois, formé de cellules mortes transportant l'eau et les sels minéraux.

Z

- **Zoochorie** : dispersion des graines (ou du pollen) par les animaux.
- **Zoophyte** : se dit, en histoire naturelle, de certains animaux inférieurs qui ressemblent à des plantes.
- **Zygomorphe** : se dit d'une fleur irrégulière, à symétrie bilatérale.

Voir aussi

Bibliographie

- Abderrazak Marouf et Joël Reynaud, *La botanique de A à Z*, Ed Dunod, 352 pages, 2007 - (ISBN 2-10-050638-2)
- Jacques Lambinon et al., *Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines* (cinquième édition), Éditions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, Meise, 2004 - (ISBN 90-72619-58-7)

Articles connexes

- Glossaire d'agriculture
- Glossaire de viticulture
- Glossaire de sylviculture
- Glossaire phytosanitaire

Liens externes

- Un glossaire de l'université de Reims (<http://www.univ-reims.fr/Labos/BPV/glossaire.htm>)
- Le glossaire du site Floranet (<http://perso.orange.fr/floranet/def/index.htm>)

Ce document provient de « http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Glossaire_de_botanique&oldid=71752170 ».

Dernière modification de cette page le 4 novembre 2011 à 00:12.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons paternité partage à l'identique ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.

Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.